

Le mardi 7 février 2012

Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule

Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-19, Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule. En vertu de la loi fédérale du Canada, le registre pourrait disparaître dès la semaine prochaine, c'est-à-dire quand le Sénat l'aura examiné, et il est assez clair désormais que le Sénat va faire les choses très vite.

Je représente une circonscription où les armes à feu sont très importantes, où bien des gens s'en servent pour assurer leur subsistance, où ces armes sont un mode de vie culturel, où on les utilise abondamment et dans 99,9 p. 100 des cas à des fins légitimes, pour chasser ou piéger des animaux et vivre dans la nature.

Quand on a mis en place le registre des armes à feu il y a des années, il a suscité une violente opposition, mais il y a eu aussi une violente opposition aux dispositions sur les permis, l'éducation et la sécurité d'entreposage. Dans l'ensemble, les gens pensaient que c'était de l'acharnement contre les propriétaires d'armes à feu qui utilisent leurs armes à des fins légitimes. J'étais d'accord.

J'étais d'accord avec l'aîné de Fort McPherson qui m'a dit qu'il ne voulait pas devenir un criminel parce qu'il continuait à faire ce qu'il faisait avant. J'étais d'accord. Il ne faut pas faire des criminels de citoyens respectables. Il faut tout faire pour éviter que des Canadiens se retrouvent avec un casier judiciaire pour des motifs sans importance, pour des formalités administratives. Par exemple, des gens peuvent ne pas être en mesure d'enregistrer une arme à feu ou de l'entreposer correctement, toutes ces questions liées à l'utilisation de n'importe quel appareil.

J'ai toujours été partisan de supprimer les accusations criminelles du registre des armes d'épaule. Mais même en 2000, j'ai dit qu'un registre avait toujours son utilité, que ce soit pour enregistrer des chiens ou des automobiles ou autre chose. Le registre est toujours utile pour la personne qui enregistre son bien. Cela lui donne l'assurance que sa possession est dûment répertoriée auprès d'une autorité qui va pouvoir intervenir, que ce soit une voiture, un chien ou une arme à feu, si elle a été égarée, volée ou utilisée de façon incorrecte par quelqu'un d'autre. Le registre est un outil utile pour les gens qui veulent assurer la sécurité de leurs biens.

Depuis quatre mois qu'ils entendent la discussion sur les données, les propriétaires d'armes à feu commencent à se rendre compte qu'ils ont une bonne raison de vouloir enregistrer leurs armes. Un citoyen honnête a de bonnes raisons de vouloir que son arme soit répertoriée dans un registre légal, de sorte que cette arme, si elle est volée, égarée, utilisée de façon incorrecte par quelqu'un d'autre, soit correctement identifiée et que la responsabilité de ce citoyen soit déchargée. Si l'arme est vendue à quelqu'un d'autre, son propriétaire légal peut en faire le suivi. Les gens me parlent de ce problème.

J'ai demandé au gouvernement en juin ce qu'il allait faire des données. Quand les conservateurs ont proposé de retirer les armes d'épaule du registre pénal, ce que le gouvernement est précisément en train de faire, j'ai demandé au gouvernement ce qu'il allait faire des données que les gens avaient pris la peine de lui confier. Car c'est ce qu'ils font quand ils enregistrent leurs biens. Quand ils les inscrivent dans un registre, c'est le fruit de leur temps, de leurs efforts et de leur réflexion. Que va prévoir le gouvernement pour ces gens qui veulent avoir un registre?

Cela reviendra peut-être aux provinces, aux territoires ou aux municipalités, selon l'organisme gouvernemental qui décidera d'instaurer un registre des armes à feu. C'est logique. Nous avons un excellent exemple de cela. Le Québec a déclaré vouloir créer un registre, et rien ne serait alors criminalisé en vertu de la loi. Cela serait impossible puisque le Code criminel relève du gouvernement fédéral, du Parlement, pas de l'Assemblée législative du Québec.

Lorsque le gouvernement du Québec établira un registre pour ses citoyens, il pourra en faire ce qu'il lui plaira. C'est ainsi que nous procédons dans notre pays. C'est ainsi que la loi s'applique. C'est ainsi que nous faisons les choses. Les voitures sont enregistrées auprès des provinces. L'enregistrement des chiens relève des municipalités. Nous avons un processus d'enregistrement au niveau provincial et territorial. Depuis 2000, je préconise un registre provincial parce qu'un registre ne sert pas uniquement à criminaliser. Un registre peut remplir bien d'autres fonctions.

Le rangement sécuritaire reste visé par le Code criminel actuel. Le fait de ne pas ranger les armes de façon sécuritaire constituera encore un acte criminel.

J'ai toutefois de la difficulté à comprendre comment sera déterminée la propriété aux fins du Code criminel quand le registre aura disparu. Comment allons-nous décider de la propriété quand il n'y aura plus de registre des armes à feu? Comment pourrions-nous déterminer à qui appartient une arme et qui ne l'a pas rangée adéquatement et devrait avoir un casier judiciaire? Si quelqu'un affirme que ce n'est pas son arme à feu, dirons-nous que parce que l'arme se trouve chez lui, il doit en être le propriétaire? Est-ce ainsi que nous allons procéder? Le gouvernement conservateur a-t-il mûrement réfléchi à ce projet de loi?

Quand les conservateurs ont commencé à parler des données, les ministres ont affirmé que l'information ne pouvait pas être communiquée parce que la Loi sur la protection des renseignements personnels l'interdisait. Est-ce que cela allait vraiment à l'encontre de la Loi sur la protection des renseignements personnels? Est-ce que c'était également l'interprétation de la commissaire à la protection de la vie privée? La commissaire à la protection de la vie privée a dit que non, et tout à coup le gouvernement a changé d'argument et déclaré que le registre était inefficace et coûteux, qu'il ne donnait pas les résultats voulus, qu'il était erroné et mal structuré. C'est le raisonnement sur lequel le gouvernement s'est rabattu.

Le gouvernement ne prépare pas très bien ses projets de loi quand il n'a pas les réponses dont il aurait besoin. Il n'a aucun talent pour légiférer. Le gouvernement n'est pas capable de bien rédiger les projets de loi, et c'est ce qui s'est passé ici. Le gouvernement n'a pas bien examiné la question. Aucun document n'explique l'interaction du Code criminel et d'autres éléments après l'abolition du registre. Je demande aux députés ministériels de me présenter un document ou des renseignements qui ont été distribués aux parlementaires à ce sujet.

J'appuyais le projet de loi que le député de Portage—Lisgar a déposé. C'était un instrument grossier, mais c'était ce que voulaient mes électeurs et il ne ressemblait en rien à ce que nous avons ici. Le présent projet de loi n'a ni queue ni tête. Le gouvernement a bâclé son travail. Il a simplement réagi à la situation. Il n'a pas fait les choses correctement. Il a négligé d'importants éléments, et nous les lui avons signalés au moyen de nombreux amendements mais le gouvernement a préféré faire la sourde oreille. Le gouvernement n'écoute pas. Il ne veut pas bien faire les choses. Il ne veut pas étudier les problèmes. C'est un gouvernement qui agit en fonction de ses émotions et sans égard pour le processus législatif établi. Il ne peut plus compter sur mon appui en ce qui concerne ce projet de loi.